

Séance du 26 Juin 2002

L'an deux mil deux le vingt six Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint , M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR , M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Yvon FOLLOROU.

Absents : Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint , Mme Sylvie GEFROY, M. Romain QUERE , M. Michel LE ROY ,M. Jacques TILLY ,

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Daniel FUSTEC, Mme Sylvie GEFROY à Mme Françoise NORMAND, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. Arsène INIZAN, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Juin 2002

Date de Publication : 27 Juin 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet: Centre aéré: Création et tarifs

M. Le Maire donne la parole à M. André RIOU , Adjoint , qui présente à l'assemblée le projet de centre aéré qui peut s'ouvrir à compter du 1er Juillet 2002 , celui-ci faisait partie des projets à mettre en place, l'opportunité d'un stage à effectuer par Régine MORVAN , en D.U.T Carrières Sociales , a été l'occasion de monter ce projet qui a reçu l'agrément Jeunesse et sports : Il est proposé de faire fonctionner le Centre aéré ; Centre de loisirs sans hébergement durant tout le mois de juillet , l'expérience pouvant être renouvelée pour les prochaines vacances . Le Conseil, prend ensuite connaissance des propositions de tarifs à savoir :

Semaine entière (goûter compris) :

Pour le premier enfant d'une même famille : 5 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

Pour le deuxième enfant d'une même famille : 4 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

Pour le troisième enfant d'une même famille : 3 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

A la journée (goûter compris) :

Pour le premier enfant d'une même famille : 6 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

Pour le deuxième enfant d'une même famille : 5,5 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

Pour le troisième enfant d'une même famille : 5 Euros par jour (13 h 30 / 18 h)

Accord du Conseil à l'unanimité , pour la mise en place d'un centre aéré ; Centre de loisirs sans hébergement pour la tarification telle qu'indiquée , ainsi que pour la création en tant que de besoin d'une régie de recettes, Le conseil autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.